

Check-list : mise en place d'un exercice mixte

Gestion personnelle et recherche d'opportunités

- Identifier vos motivations pour l'exercice mixte (complément financier, diversification, enrichissement professionnel).
- Rechercher des opportunités via : candidatures spontanées (établissements de santé, collectivités, etc.), annonces en ligne (plateformes spécialisées, syndicats médicaux), réseaux personnels (confrères, associations locales).
- Examiner les conditions des postes proposés : type de contrat (CDI, CDD, vacation), temps de travail et compatibilité avec le libéral, rémunération et avantages sociaux (primes, mutuelle, prévoyance).
- S'assurer que les activités ne s'interfèrent pas (exemple: ne pas vous faire remplacer au cabinet pendant votre exercice salarié).

Réorganisation professionnelle

- Définir la compatibilité entre votre planning libéral et l'activité salariée.
- Adaptez vos horaires de cabinet pour tenir compte des contraintes de l'activité salariée.
- Informer vos patients si des plages horaires ou créneaux évoluent.
- Assurez-vous d'une disponibilité suffisante et d'un équilibre entre les deux activités.
- Ventiler le temps d'exercice salarié et libéral pour éviter des charges fixes non couvertes au cabinet.

Obligations administratives

- Informer l'Ordre des Médecins de l'ajout de l'activité salariée et vérifier les règles de déontologie (confidentialité, non-concurrence).
- Vérifier et ajuster votre assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) pour couvrir les deux modes d'exercice.
- Informer votre expert-comptable pour anticiper les impacts fiscaux.
- Préparer des obligations déclaratives distinctes pour vos revenus libéraux et salariaux.
- Vérifier dans votre contrat de travail qu'aucune clause n'empêche une activité libérale ou qu'une autorisation préalable est obtenue si nécessaire.